



# Le Regard du Monde

200 ans · 200 photographes · 200 œuvres

Grande exposition photographique 2026 à Arles, en France

Appel mondial à candidatures



En 2026, la photographie fêtera son bicentenaire.

Dans le cadre de la commémoration mondiale initiée par le ministère de la Culture français, Le Regard du Monde sera officiellement présenté à la Bourse du Travail d'Arles, en France, du 27 juillet au 31 août 2026.

Arles est le cœur battant de la photographie mondiale.

Chaque été, les plus grands photographes, commissaires d'exposition, éditeurs, institutions et médias du monde entier s'y retrouvent.

Exposer à Arles, c'est entrer dans le champ de vision le plus concentré de la photographie internationale,

c'est permettre à votre œuvre de se tenir directement au centre du regard du monde photographique.

C'est une opportunité rare,

et une occasion qu'il ne faut pas laisser passer.

Cette exposition, initiée par le Centre Européen des Arts Visuels, lance un appel mondial à 200 photographes pour 200 œuvres.

D'où que vous veniez,

que vous ayez déjà exposé ou non dans un musée,

que vous possédiez ou non un titre ou une renommée —

tout cela importe peu.

Nous ne regardons qu'une seule chose :

la force de votre œuvre.

Afin de rendre hommage à deux cents ans d'histoire de la photographie, cette exposition adoptera un mode de présentation anonyme.

Les noms ne seront pas affichés,

les identités ne seront pas mises en avant,

la notoriété ne constituera pas un critère de lecture.

Toutes les œuvres seront placées côte à côte dans un même espace,

et le public n'aura face à lui que l'image elle-même.

Il s'agit d'un dispositif de regard extrêmement rare :

soustraire l'œuvre aux étiquettes, pour ramener la photographie à son essence.

Ici,

personne ne parlera à votre place,

il n'y aura que votre image.

Les œuvres sélectionnées seront officiellement exposées pendant la saison photographique d'Arles.

L'organisation assurera un tirage simple ainsi que l'installation de base sur site.

Si le candidat souhaite présenter un tirage encadré ou une œuvre produite par ses propres moyens, celle-ci devra parvenir à l'adresse indiquée en France avant le 1er juillet 2026. Les frais de production, de transport ainsi que les éventuelles taxes en résultant seront à la charge du candidat.



L'œuvre sera ainsi présentée dans un contexte photographique international, en dialogue direct avec la tradition photographique française et la création contemporaine.

En face de vous, il n'y aura pas seulement un public.

Il y aura le monde de la photographie.

Ce n'est pas seulement une exposition,

c'est aussi une manière d'entrer dans la scène photographique internationale.

Une occasion de prendre place, aux côtés de photographes du monde entier, dans une même prise de parole.

La manquer, c'est risquer de ne plus la retrouver.

## **Informations de soumission**

### I. Public concerné

L'appel est ouvert aux photographes, artistes et amateurs de photographie du monde entier. Aucun critère de parcours professionnel, d'âge ou de nationalité n'est imposé.

### II. Contenu des candidatures

Chaque candidat ne peut soumettre qu'une seule œuvre.

La candidature doit porter sur une œuvre unique, en couleur ou en noir et blanc, sans restriction de sujet ni de style.

### III. Calendrier de soumission

Date limite de soumission : 15 mai 2026

Publication des résultats : 1er juin 2026

### IV. Informations sur l'exposition

Dates de l'exposition : du 27 juillet au 21 août 2026

Lieu de l'exposition : Bourse du Travail, Arles, France

## V. Modalités de soumission

Veillez envoyer votre œuvre à l'adresse suivante :

caev.france@gmail.com

Objet du courriel :

Candidature « Le Regard du Monde » + nom de l'auteur / région / coordonnées

## VI. Exigences relatives au fichier de l'œuvre

Le dossier de candidature doit comprendre :

1. Une œuvre : fichier numérique au format JPG ou TIFF, avec un côté court d'au moins 30 cm et une résolution de 400 dpi.
2. Un justificatif de paiement des frais d'inscription.

Le fichier de l'œuvre doit mentionner le nom de l'auteur ainsi que le titre de l'œuvre, afin de permettre la vérification de l'inscription.

## VII. Modalités de sélection

La sélection sera organisée par le comité organisateur.

Le dépôt d'une candidature ne vaut pas sélection automatique. L'organisateur se réserve le droit de déterminer la liste finale des œuvres retenues en fonction de la conformité des dossiers, de la structure d'ensemble de l'exposition, de la qualité des œuvres et des nécessités de présentation sur site.

Les résultats de la sélection seront publiés de manière unifiée le 1er juin 2026.

## VIII. Frais d'inscription

Les frais d'inscription s'élèvent à 15 euros par personne.

Veillez effectuer le virement sur le compte désigné par l'organisateur :

Titulaire du compte  
ZOLA CORPORATE  
BIC  
CRLYFRPP  
IBAN  
FR33 3000 2010 0000 0071 2024 F93

Veillez noter que les frais d'inscription ne sont pas remboursables après leur paiement. Ils correspondent uniquement au traitement administratif de la candidature et au processus d'évaluation, et ne constituent en aucun cas une garantie de sélection.

#### IX. Droits d'auteur et autorisation

Le candidat doit garantir qu'il est l'auteur original de l'œuvre soumise et qu'il détient sur celle-ci, dans son ensemble comme dans chacune de ses composantes, des droits d'auteur complets, clairs et incontestés.

L'œuvre soumise ne doit porter atteinte à aucun droit de tiers, notamment aux droits d'auteur, au droit à l'image, au droit à la réputation, au droit à la vie privée ou à tout autre droit légitime. Tout litige découlant de questions de droits liées à l'œuvre relèvera de la seule responsabilité juridique du candidat.

Toute soumission vaut autorisation donnée à l'organisateur d'utiliser l'œuvre dans le cadre de la sélection, de la communication, de l'exposition, de la publication, de la diffusion médiatique et des archives en lien avec cette exposition. Les informations relatives à l'auteur seront mentionnées selon les circonstances effectives ; le dispositif d'exposition anonyme ne s'applique qu'à la présentation sur le lieu de l'exposition.

#### X. Production, transport et responsabilité

Les œuvres sélectionnées seront produites et installées de manière unifiée par l'organisateur.

Si le candidat choisit de produire lui-même son œuvre ou d'envoyer un tirage encadré, les frais de production, d'emballage, de transport, d'assurance, de douane et de dédouanement seront à sa charge. L'organisateur ne saurait être tenu responsable des retards, dommages, pertes ou problèmes douaniers survenus pendant le transport. Si l'œuvre reçue diffère manifestement du fichier soumis ou ne répond pas aux exigences d'installation de l'exposition, l'organisateur se réserve le droit de refuser sa présentation.

#### XI. Autres dispositions

Tous les fichiers numériques soumis seront supprimés à l'issue de la sélection et après la clôture de l'exposition. En cas d'envoi d'une œuvre physique, sauf accord contraire, celle-ci ne sera pas retournée après l'exposition, ou devra être récupérée par le candidat à ses propres frais.

Toute personne soumettant une candidature est réputée avoir lu et accepté l'intégralité du présent appel à candidatures.

Le droit d'interprétation finale du présent appel revient à l'organisateur.

Redéfinir la photographie.

Laisser les images parler d'elles-mêmes.

Sans frontières.

Sans distinction de parcours.

200 places,

une occasion qui ne se présente qu'une fois en deux cents ans.

Vous méritez d'être vu par le monde.

